



Délibération N°DE_2026_040

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Lens
Commune de **GIVENCHY-EN-GOHELLE**

Séance du vendredi 26 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation : 22/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, VANDOMME Sabine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le vingt-six juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de SENECHAL Pierre.

Présents : SENECHAL Pierre, BECQUET Patrick, VEGA Guillaume, HULOT Jean-Michel, DEFONTAINE Monique, DUBOIS Claude, HASTEY Frédéric, BINIENDA Laurent, BRUYERE Jérôme, VANDOMME Sabine, NOE Virginie, EVRARD Olivier, LECOCQ Nicolas, PARENT-MILLAIRE Aline, RINGEVAL Alice

Représentés : BARLET Virginie représentée par VEGA Guillaume, BACQ Geneviève représentée par SENECHAL Pierre, WEPPE Marjorie représentée par RINGEVAL Alice, FILIPIAK Blandine représentée par EVRARD Olivier

Absents et Excusés :

Objet : Décision modificative n°2 - budget commune 2026

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2026 portant approbation du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits budgétaires afin d'assurer l'amortissement des subventions d'équipement versées au titre de l'exercice 2026 (aide aux commerces),

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Décide d'inscrire les crédits correspondants selon les modalités suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
26/06/2026	618	Divers	-471,60				
26/06/2026	681-042	Dot, amort. et prov. Charges de fonct.	471,60				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
26/06/2026	2188-0	Autres immobilisations corporelles	471,60	26/06/2026	280421-0-040	Privé - Biens mob., matériel et études	471,60
Total Dépenses			471,60	Total Recettes			471,60

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de reception de l'AR: 29/06/2026

062-216203711-DE_2026_040-DE

A G E D I

DE_2026_040

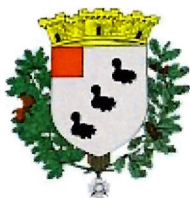
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

SENECHAL Pierre
Président de séance



VANDOMME Sabine
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vandomme', with a long horizontal stroke extending to the right.



Délibération N°DE_2026_041

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Lens
Commune de **GIVENCHY-EN-GOHELLE**

Séance du vendredi 26 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation : 22/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, VANDOMME Sabine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le vingt-six juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de SENECHAL Pierre.

Présents : SENECHAL Pierre, BECQUET Patrick, VEGA Guillaume, HULOT Jean-Michel, DEFONTAINE Monique, DUBOIS Claude, HASTHEY Frédéric, BINIENDA Laurent, BRUYERE Jérôme, VANDOMME Sabine, NOE Virginie, EVRARD Olivier, LECOCQ Nicolas, PARENT-MILLAIRE Aline, RINGEVAL Alice

Représentés : BARLET Virginie représentée par VEGA Guillaume, BACQ Geneviève représentée par SENECHAL Pierre, WEPPE Marjorie représentée par RINGEVAL Alice, FILIPIAK Blandine représentée par EVRARD Olivier

Absents et Excusés :

Objet : Autorisation d'achat de cartes cadeaux pour les élèves de CM2

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DE-2025-024 autorisant l'achat de cartes cadeaux pour l'année 2025 ;

Considérant l'organisation de la kermesse de fin d'année scolaire dans la commune ;

Considérant la volonté de la municipalité de récompenser les élèves de CM2 à l'occasion de la fin de leur cycle en école élémentaire et de leur entrée au collège ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Autorise l'achat de cartes cadeaux nominatives d'une valeur unitaire de 15 euros pour chaque élève de CM2 inscrit à l'école de la commune, remises à l'occasion de la kermesse de fin d'année scolaire ;
- Précise que cette dépense pourra être reconduite chaque année ;
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal à l'article 623.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

SENECHAL Pierre
Président de séance

VANDOMME Sabine
Secrétaire de séance

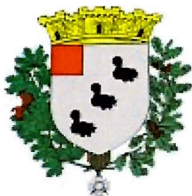
Date de transmission de l'acte: 29/06/2026

Date de réception de l'AR: 29/06/2026

062-216203711/DE_2026_041-DE

A G E D I

DE_2026_041



Délibération N°DE_2026_042

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Lens
Commune de *GIVENCHY-EN-GOHELLE*

Séance du vendredi 26 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19
Date de la convocation : 22/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, VANDOMME Sabine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Le vingt-six juin deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de SENECHAL Pierre.

Présents : SENECHAL Pierre, BECQUET Patrick, VEGA Guillaume, HULOT Jean-Michel, DEFONTAINE Monique, DUBOIS Claude, HASTEY Frédéric, BINIENDA Laurent, BRUYERE Jérôme, VANDOMME Sabine, NOE Virginie, EVRARD Olivier, LECOCQ Nicolas, PARENT-MILLAIRE Aline, RINGEVAL Alice

Représentés : BARLET Virginie représentée par VEGA Guillaume, BACQ Geneviève représentée par SENECHAL Pierre, WEPPE Marjorie représentée par RINGEVAL Alice, FILIPIAK Blandine représentée par EVRARD Olivier

Absents et Excusés :

Objet : Autorisation d'ester en justice - introduction des recours contre les actes de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) remettant notamment en cause la convention fixant les modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire

Considérant que par délibération n°2024/CC014, le conseil communautaire de la CABBALR a remis en cause l'engagement financier de la convention prise en application de la délibération du 6 décembre 2022 fixant les nouvelles modalités de répartition de la Dotation de Solidarité Intercommunautaire et a déclaré caduque ladite convention en application de son article 10,

Considérant que les actes de la CABBALR portent atteinte gravement et brutalement aux intérêts de notre territoire mais aussi aux intérêts de notre commune,

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice,

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (art. L 2132-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Autorise M. le maire à représenter la commune et à ester en justice auprès de toute juridiction, en demande ou en défense, pour toute action, y compris les éventuelles discussions amiables (conciliation, médiation, transaction notamment), relative à la délibération n°2024/CC014 et tout acte en découlant,

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026
Date de réception de l'AR: 29/06/2026
062-216203711-DE_2026_042-DE
A G E D I

DE_2026_042

- Désigne Maître Kerne et tout membre du cabinet AEDILYS pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance ou tout autre instance, y compris en cas de pourvoi en cassation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

SENECHAL Pierre
Président de séance



VANDOMME Sabine
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Sabine Vandomme, the secretary of the meeting.